

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal: 11
en exercice: 11
Qui ont pris part à la délibération: 09
Pour : 09
Contre : 0

de la commune de NORON LA POTERIE

Séance du 05 juin 2026

L'an deux mil-vingt six, le 05 juin 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle de la mairie sous la présidence de Monsieur SCHELLES François, maire.

Date de la convocation :
02.06.2026

Date d'affichage :
02.06.2026

Présents: Mr Romain Desaint-Denis, Mr François Kolakowski, Mme Marilyne Marcienne Hay, Mr Yann Hamon, Mme Caroline Leclerc, Mr Guillaume Pastre, Mme Mélody Huet, Mme Régine Hochet

Excusés : Mme Florence Fages, Mr Glenn Ossemont

Mme Caroline Leclerc a été nommée secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211404686-20260605-CM2026-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2026
Notification : 12/06/2026

Objet de la délibération : Bail commercial

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,
Vu la propriété communale cadastrée section AB n°47 40 route des Potiers, correspondant au bâtiment de l'ancienne cantine,

Considérant l'intérêt pour la commune de valoriser ce bâtiment par la conclusion d'un bail commercial,
Considérant qu'il y a lieu de recourir à Maître Alice COLIN-COLOMBE, notaire au sein de la société 803 NOTAIRES BESSIN, afin de préparer, rédiger et formaliser le bail commercial et, plus généralement, tout acte y afférent,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre attache avec Maître Alice COLIN-COLOMBE, étude 803 NOTAIRES BESSIN, 31 rue de la Gare à Le Molay-Littry, en vue de la préparation et de la rédaction d'un bail commercial portant sur le bâtiment de l'ancienne cantine, sis 2 place de la mairie.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le dit bail commercial avec le futur preneur, ainsi que tous avenants, actes, conventions et documents nécessaires à sa mise en œuvre, son exécution et, le cas échéant, son renouvellement ou sa résiliation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.
A Noron-la-Poterie, le 05 juin 2026

Le Maire, Mr SCHELLES François

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-préfecture le 12.06.26
et publication ou notification du 12.06.26

